



Conseil : réparation d'un préjudice

Par Pauu97

Bonjour à tous,

J'ai besoin d'un conseil concernant une réparation de préjudice.

En effet, j'ai rédigé un courrier à l'attention d'un garage qui n'a pas respecté le RGPD (un vendeur a donné une copie de ma carte grise à un potentiel acheteur de mon véhicule en vente chez eux) en expliquant le préjudice et en demandant réparation de celui-ci.

J'ai reçu une réponse très rapide de la part du service juridique du garage en question qui m'invite à leur indiquer mes remarques et souhaits.

Je suis un peu perdue car je ne sais pas quel genre de réparation je peux demander, et si elle est financière, quel montant puis-je demander ? De plus je ne sais pas vraiment comment rédiger cela dans ma réponse...

Je vous remercie par avance,
Cordialement.

Par kang74

Bonjour

Si vous avez du refaire votre carte grise , c'est très simple : il s'agit du montant des frais justifiés et argumentés .

Comme je ne sais pas bien ce qui a découlé comme désagrément pour vous de l'action du garagiste, difficile de vous orienter plus que cela .

Par Pauu97

Bonjour,

Je me suis mal exprimée : j'ai vendu le véhicule au garage en novembre, il ne m'appartient plus, mais le garage possède ma carte grise à mon nom, et c'est ce document qui a été donné (une copie) à un potentiel acheteur. Celui-ci a donc toutes mes informations personnels.

Cordialement

Par kang74

Quel est le préjudice potentiel si le véhicule ne vous appartient plus ?

Il y a un nom et une adresse ... que l'acheteur peut se procurer .

Dans la mesure où on peut avoir accès légalement à l'historique de la voiture donc au nom et même à la date de naissance des anciens propriétaires , je ne vois pas de préjudice .